



Canadian
Supply Chain
Sector Council

Conseil canadien
sectoriel de la chaîne
d'approvisionnement

Norme professionnelle

(Pour décrire des emplois de la chaîne d'approvisionnement, réaliser des évaluations du rendement, élaborer des plans de carrière, etc.)

Poste :	MAGASINIER ET COMMIS AUX PIÈCES
Description du poste (selon la définition des intervenants du CCSCA)	Les magasiniers et commis aux pièces trient, rangent et distribuent des pièces et des fournitures manuellement ou à l'aide de divers appareils de manutention (avec de l'équipement qu'il est possible de faire fonctionner sans détenir un titre de compétence). Ils travaillent dans diverses entreprises de fabrication, des établissements commerciaux et des entrepôts.
Avancement	En acquérant de l'expérience par l'obtention de nouvelles compétences et en suivant une formation spécialisée, les magasiniers et commis aux pièces peuvent avancer à des postes exigeant toujours plus de responsabilités, entre autres, la supervision et la gestion.
Conditions d'accès à la profession :	(Scolarité, formation, expérience de travail connexe)
Scolarité	Les magasiniers et commis aux pièces doivent habituellement posséder une connaissance de base des mathématiques et de l'anglais (pour des exemples d'activités qui exigent des mathématiques et un anglais de base, voyez la section des compétences essentielles à la fin du présent document). Le diplôme de fin d'études secondaires est considéré comme un atout, mais il n'est pas obligatoire.
Formation	En général, les employés qui occupent ce genre de poste doivent avoir acquis une expérience s'étendant de quelques semaines à un an auprès d'employés expérimentés.
Expérience de travail connexe	Il est préférable de posséder des compétences, des connaissances et une expérience dans le domaine, mais cela n'est généralement pas obligatoire.
Tâches :	

Remarque — Les normes professionnelles s'appliquent aux autres postes suivants : représentant d'entrepôt, travailleur d'entrepôt, magasinier de matériel, commis à l'approvisionnement, commis aux pièces, fournisseur de pièces, préposé aux pièces, magasinier de navire, magasinier, magasinier au dépôt d'outils, etc.

<p>Les magasiniers et commis aux pièces effectuent une partie ou l'ensemble des tâches suivantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recevoir et trier les pièces et les fournitures qui arrivent. • Ranger les choses de façon ordonnée et accessible dans un entrepôt, un atelier d'outillage, un magasin des fournitures ou ailleurs. • Traiter les commandes et fournir ou distribuer des pièces et des fournitures à usage interne. • Tenir des registres des commandes, des quantités, de la sorte et de l'emplacement des pièces et des fournitures disponibles à l'aide d'un système d'inventaire manuel ou informatisé. • Préparer des bons de commande pour renouveler les pièces et les fournitures. • Assurer la gestion des pièces de rechange et de remplacement pour les véhicules, la machinerie et l'équipement. • Conseiller les planificateurs, le personnel de la production et les utilisateurs internes sur la pertinence des pièces, des fournitures ou des matériaux commandés. • Faire l'inventaire ou examiner la marchandise pour déterminer quels articles doivent être commandés à nouveau ou renouvelés. • Emballer ou expédier à destination des pièces provenant de la réparation, de l'entretien ou du stock. • Comparer les bordereaux de marchandise d'arrivée ou les factures aux articles reçus afin de s'assurer que les envois sont corrects. • Commander de la marchandise des fournisseurs en tenant compte de l'espace disponible, de la marchandise en stock ou de la demande des clients. • Recevoir et préparer les commandes de pièces. • Examiner et mettre de côté les pièces retournées en raison de défauts, et aviser le secteur interne pertinent pour que des dispositions soient prises.
<p>Outils et technologie :</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel informatique et logiciels appropriés (p. ex. calculatrice, entrée de données, suivi du stock, interface utilisateur et recherche dans des bases de données). • Appareils de communication. • Équipement de balayage électronique (équipement de balayage de code à barres). • Outils d'emballage (agrafeuse, pistolet-agrafeur, cerceuse, marteaux). • Outils de mesure (balance, ruban gradué).

Remarque — Les normes professionnelles s'appliquent aux autres postes suivants : représentant d'entrepôt, travailleur d'entrepôt, magasinier de matériel, commis à l'approvisionnement, commis aux pièces, fournisseur de pièces, préposé aux pièces, magasinier de navire, magasinier, magasinier au dépôt d'outils, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> Équipement de manutention de pièces et de fournitures (châssis roulant, chariots manuels, timons, transpalette, machines d'emballage).
Compétences requises :	(Connaissances, habiletés, qualités personnelles)
Connaissances	Les magasiniers et commis aux pièces doivent connaître les procédures de santé et sécurité, les normes et règlements, le service à la clientèle, les mathématiques de base, les procédés administratifs (p. ex. saisie de temps) l'anglais et d'autres langues s'il y a lieu.
Compétences	Les magasiniers et commis aux pièces doivent posséder les compétences suivantes : compréhension de texte, écoute active, habileté à accepter et à suivre des directives, mathématiques de base, analyse du contrôle de la qualité, jugement et prise de décisions, organisation, coordination des activités (p. ex. accomplir des tâches multiples) et gestion du temps.
Qualités personnelles	(Aptitudes, valeurs professionnelles, façons de travailler)
Aptitudes	Les aptitudes suivantes sont importantes pour le rôle de magasinier et commis aux pièces : compréhension de texte, mise en ordre de l'information, expression et compréhension verbales, sensibilité aux problèmes, raisonnement déductif, force, coordination physique, dextérité manuelle et sûreté de la main et du bras.
Valeurs professionnelles	Pour réussir dans cette profession, il faut aimer rendre service, travailler avec ses compagnons dans un milieu où règne l'esprit de camaraderie, pouvoir prendre des décisions de façon indépendante dans un cadre de gestion solidaire et évoluer dans des conditions travail sécuritaires.
Façons de travailler	Les magasiniers et commis aux pièces doivent travailler de la façon suivante : maîtrise de soi, tolérance au stress, coopération, intégrité, indépendance, initiative, capacité de donner et de suivre des directives, attention portée aux détails, exactitude, fiabilité, capacité d'adaptation, souplesse, orientation sociale et soucis des autres.
Profil de compétences essentielles :	Les compétences essentielles sont les compétences nécessaires pour vivre, apprendre et travailler. Elles sont à la base de l'apprentissage de toutes les autres compétences et permettent aux gens d'évoluer avec leur emploi et de s'adapter aux changements du milieu de travail. Pour obtenir davantage de renseignements sur les profils de compétences essentielles, veuillez visiter le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) : http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/ACE/index.shtml

Remarque — Les normes professionnelles s'appliquent aux autres postes suivants : représentant d'entrepôt, travailleur d'entrepôt, magasinier de matériel, commis à l'approvisionnement, commis aux pièces, fournisseur de pièces, préposé aux pièces, magasinier de navire, magasinier, magasinier au dépôt d'outils, etc.

Lecture	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture fréquente de : communications provenant de fournisseurs et de fabricants, notes de service et bulletins, directives des superviseurs, inventaires informatisés, recommandations d'entreposage et de manutention, procédures normalisées de fonctionnement, politiques sur la santé et la sécurité, normes et règlements applicables, étiquettes, affiches, symboles, listes, formulaires, bordereaux de marchandises, connaissements et horaires de travail.
Utilisation de documents	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser, remplir ou lire des : étiquettes de produit, étiquettes sur des rayons, panneaux avertisseurs ou de direction, fiches d'inventaire, factures, formulaires de commande, formulaires d'expédition, bordereaux de marchandises, connaissements, horaires de travail, etc. • Inscrire des renseignements dans des tableaux, des horaires ou écrire d'autres textes sous forme de tableaux.
Rédaction	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer par écrit avec ses superviseurs et ses compagnons de travail. • Écrire des étiquettes sur les marchandises et les fournitures ainsi que sur les rayons de stockage. • Remplir le registre des activités pour consigner les tâches accomplies durant le quart de travail.
Notions de calcul	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les mathématiques pour prendre des mesures et effectuer des calculs. • Utiliser des estimations numériques.
Communication verbale	<ul style="list-style-type: none"> • Interagir avec des superviseurs pour obtenir des directives et résoudre des problèmes. • Discuter avec ses collègues et coordonner des tâches avec eux. • Participer aux réunions du personnel. • Communiquer avec les clients s'il y a lieu.
Capacité de raisonnement	(Résolution de problèmes, prise de décisions, planification et organisation du travail, utilisation particulière de la mémoire, recherche de renseignements)
Résolution de problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver les pièces et les fournitures manquantes par comparaison des données. • Trouver des solutions créatives et sécuritaires aux problèmes d'espace au moment du triage et de l'entreposage des pièces et des fournitures.
Prise de décisions	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la prise de décisions sur le placement et l'entreposage des pièces et des fournitures de la manière la plus sécuritaire et la plus efficace possible en appliquant les procédures habituelles de

Remarque — Les normes professionnelles s'appliquent aux autres postes suivants : représentant d'entrepôt, travailleur d'entrepôt, magasinier de matériel, commis à l'approvisionnement, commis aux pièces, fournisseur de pièces, préposé aux pièces, magasinier de navire, magasinier, magasinier au dépôt d'outils, etc.

	<p>rotation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la prise de décision en donnant des renseignements sur la disponibilité des pièces et des fournitures.
Planification et organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Les magasiniers et commis aux pièces reçoivent des directives de leurs superviseurs au début de chaque quart de travail et planifient l'ordre des tâches à accomplir afin de respecter les échéances. • Bien que la plupart des activités soient récurrentes et suivent des procédures établies, les plans de travail doivent parfois être adaptés lorsque de nouvelles pièces ou fournitures arrivent plus tôt que prévu. • La communication avec les collègues est nécessaire pour coordonner le mouvement des pièces et des fournitures dans les installations et à l'extérieur.
Utilisation particulière de la mémoire	<ul style="list-style-type: none"> • Se rappeler des avertissements et des symboles relatifs à la santé et à la sécurité et les reconnaître. • Se rappeler des articles habituellement stockés, seuls ou parmi des groupes de marchandise et de l'endroit où ils se trouvent dans les installations. • Se rappeler des transactions et des activités principales afin de répondre aux demandes des superviseurs.
Recherche de renseignements	<ul style="list-style-type: none"> • S'il y a lieu, utiliser des logiciels de suivi des commandes pour déterminer l'endroit où les pièces et les fournitures commandées sont entreposées, si elles sont en quantité suffisante et gérer efficacement le système de localisation. • S'il y a lieu, utiliser des bases de données informatiques pour trouver des renseignements sur les numéros des stocks. • S'il y a lieu, consulter des compagnons de travail et des superviseurs pour obtenir des renseignements sur des pièces et des fournitures en particulier.
Travail en équipe	<p>Les magasiniers et commis aux pièces peuvent travailler de façon indépendante, mais aussi, travailler avec les autres. Ils coordonnent certaines activités avec des compagnons de travail, des superviseurs ou des directeurs. Ils peuvent également avoir affaire au public s'ils travaillent dans un milieu de vente au détail. Le travail en équipe s'avère important, surtout lorsqu'il faut déplacer du matériel lourd, agir rapidement ou lorsque d'autres raisons de santé et de sécurité liées à la manutention des pièces et des fournitures l'exigent.</p>
Apprentissage continu	<p>Les magasiniers et commis aux pièces font leur apprentissage en cours d'emploi. Ils peuvent recevoir une formation sur les produits, la manutention, le maintien des pièces, l'utilisation sécuritaire de l'équipement de manutention, les premiers soins, les logiciels et outils</p>

Remarque — Les normes professionnelles s'appliquent aux autres postes suivants : représentant d'entrepôt, travailleur d'entrepôt, magasinier de matériel, commis à l'approvisionnement, commis aux pièces, fournisseur de pièces, préposé aux pièces, magasinier de navire, magasinier, magasinier au dépôt d'outils, etc.

	<p>pertinents et l'accomplissement général du travail. Une formation annuelle en santé et sécurité est parfois exigée et fortement recommandée pour réduire le nombre d'accidents de travail.</p> <p>Dans toutes les provinces, sauf l'Ontario, il est possible, mais non obligatoire d'obtenir un titre professionnel.</p>
Renseignements supplémentaires	(Aspects physiques et attitudes)
Aspects physiques	Les magasiniers et commis aux pièces doivent parfois s'adapter à des environnements de travail où la température varie. Ils accomplissent leurs tâches debout ou en marchant. Ils peuvent aussi se pencher, se baisser, s'agenouiller et s'accroupir pour soulever et manutentionner des pièces et des fournitures.
Attitudes	Les magasiniers et commis aux pièces doivent être bien organisés et avoir une attitude positive, être orientés vers le travail d'équipe et le service à la clientèle. Ils doivent se soucier des détails, être patients et capables d'effectuer un travail répétitif.
Tendances touchant les compétences essentielles :	<p>L'accroissement de l'informatisation pourrait signifier que davantage de magasiniers et commis aux pièces devront posséder des compétences informatiques avancées qui leur permettront de travailler avec des logiciels plus évolués et des outils sophistiqués.</p> <p>La connaissance des pratiques exemplaires en matière d'écologisation des opérations pourrait être nécessaire à mesure que les organisations s'engagent envers des buts et des objectifs de durabilité (environnementale, sociale et économique). Cela peut vouloir dire se soucier des déchets produits, de l'utilisation de l'eau et de l'énergie et de potentiels déversements dans l'eau, l'air et la terre pendant l'exécution des tâches.</p>

Gouvernement du Canada – code CNP correspondant et description	7452 – Manutentionnaires
	Les manutentionnaires manipulent, déplacent, chargent et déchargent des matériaux à la main ou à l'aide de divers appareils de manutention. Ils travaillent dans des entreprises de transport et d'entreposage et des compagnies de déménagement ainsi que dans une gamme variée d'usines de fabrication et de traitement et dans des entrepôts de commerce de détail et de gros.
	6622 – Commis d'épicerie et autres garnisseurs/garnisseuses de tablettes – commerce de détail
	Les commis d'épicerie et les autres garnisseurs de tablettes – commerce de détail emballent les achats des clients, apposent les prix sur les produits, garnissent les étagères et remplissent les commandes postales et téléphoniques. Ils sont employés dans des

Remarque — Les normes professionnelles s'appliquent aux autres postes suivants : représentant d'entrepôt, travailleur d'entrepôt, magasinier de matériel, commis à l'approvisionnement, commis aux pièces, fournisseur de pièces, préposé aux pièces, magasinier de navire, magasinier, magasinier au dépôt d'outils, etc.

établissements de commerce de détail, comme des épiceries, des quincailleries et des grands magasins, ainsi que dans des entrepôts.

Gestion du document :

Activité no	Genre d'activité*	Remplace	Nom de la nouvelle version	Personne responsable
1.	Document créé	Sans objet	Le 18 juillet 2011	H. MacNeil
2.	Document modifié	Le 18 juillet 2011	Le 21 novembre 2011	H. MacNeil
3.	Version définitive du document	Le 21 novembre 2011	Le 22 mars 2012	B. Myers

Genre d'activités* :

- ✓ Document créé
- ✓ Document modifié (corrections mineures et remaniement du texte)
- ✓ Document mis à jour (révision complète)
- ✓ Version définitive du document
- ✓ Document retiré

Remarque — Les normes professionnelles s'appliquent aux autres postes suivants : représentant d'entrepôt, travailleur d'entrepôt, magasinier de matériel, commis à l'approvisionnement, commis aux pièces, fournisseur de pièces, préposé aux pièces, magasinier de navire, magasinier, magasinier au dépôt d'outils, etc.